L'actu
Infor'Ama
Votre bulletin communal

FOCUS SUR LES GRANDS TRAVAUX

EDITO

Chères Amaytoises, Chers Amaytois,

Echevine des Travaux depuis deux ans, après avoir quitté l'Enseignement, cette nouvelle matière est un beau défi.

Chaque jour, j'apprends, je rencontre des personnes enrichissantes, avec qui, nous avançons pour la commune … Une nouvelle équipe au travail… Des dossiers de grande envergure et une structure recréée… Du concret, de l'administratif, mais surtout à la recherche de solutions et de valorisations pour Amay…

Cela passe de la réfection et l'entretien des voiries, au nettoyage des égouts, aux réparations des bâtiments communaux à la restauration de l'orgue de Flône, la construction d'une nouvelle école ou annexe scolaire (Ombret, Jehay avec son parking enfin né tout dernièrement), la création d'un Skate Park (tant attendu par nos jeunes), la rénovation du site des Mirlondaines, la réflexion d'une nouvelle infrastructure pour le CPAS englobant d'autres services communaux… Et bien d'autres idées encore…

Entourée d'un personnel motivé, tant employé(e)s qu'ouvrier(e)s, sans oublier la toute nouvelle cheffe des Travaux, madame Pindeville (Et oui, encore une femme …), accompagnée du responsable du hall technique, monsieur Pachioli, je n'ai aucun regret à avoir pris cette matière en mains…

A chaque semaine, son lot de réflexions, d'idées… bonne ou mauvaise … Mais des améliorations pour Amay… Le service marque également une importance à l'aide aux citoyens : un conseil, un avis (apprécié ou non ; la recherche de solutions étant prioritaires).

Je profite de cet édito pour remercier les « anciens » : Luc Tonnoir, chef de bureau technique, qui a pris sa pension après 40 années de carrière à la Commune mais aussi, Jean-Claude Praillet, ancien chef de bureau technique revenu en soutien et en « expert » au hall technique pendant quelques mois. Et enfin, Jean-Louis Mignon, contremaître, pensionné depuis le 30 avril après 43 ans de dévouement communal, qui depuis, profite pleinement de sa nouvelle vie. Merci pour votre disponibilité, votre bienveillance et l'énorme travail fourni pendant toutes ces années.

■ *Stéphanie Caprasse*
Echevine des travaux,
de la mobilité et de la jeunesse.

N° 66
OCTOBRE 2020
www.amay.be

2 - 3
Conteneurs Intradel
Collecte des canettes
PIST'H : UNIA
Fonds Covid
Chéques de soutien Commerce

4 - 5
FOCUS GRANDS TRAVAUX

6 - 7 - 8
Nouvelle Directrice Académie
Circuits-courts
Tribunes politiques
Stage - Commerce équitable
Agenda - Toussaint

QUE DOIS-JE FAIRE DE MES CONTENEURS ?

✱ Si je quitte le logement, je dois faire vider les conteneurs une dernière fois.

J'adresse ensuite le formulaire de déménagement à Intradel afin que les conteneurs soient désactivés. Ceux-ci sont liés à l'habitation et doivent rester sur place. C'est valable également pour les citoyens qui utilisent un badge (conteneurs collectifs). Ce formulaire est disponible sur www.intradel.be mais également au service Population ou au service Environnement (rue de l'Industrie 67).

✱ Si j'arrive dans un nouveau logement, je dois me présenter au service Population (Administration communale, chaussée Freddy Terwagne 76, 1er étage) qui me délivrera les documents à **adresser à Intradel** pour que les conteneurs soient réactivés à mon nom. Si je souhaite changer de volume de conteneur, je peux contacter le call center d'Intradel au 04/240.74.74 ou intradel@intradel.be

Consultez votre production de déchets sur www.intradel.be (Mon conteneur en ligne). Vous ne disposez pas de Login et Mot de passe ? Appelez le call center d'Intradel.

PIST'H

Nous avons un handicap et nous avons des droits.

Le droit de travailler, d'aller où bon nous semble, d'aller à l'école de notre choix, de vivre où et avec qui nous voulons. De prendre des décisions, d'être consultés pour tout ce qui nous concerne.

Que fait Unia ? Unia est un service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances. Il est accessible à chaque citoyen.

Unia peut intervenir auprès de votre employeur, de votre propriétaire, des services auxquels vous vous adressez (votre maison communale, votre compagnie de téléphone/internet,…) ou qui prennent soin de vous pour défendre vos droits.

Unia informe aussi les autorités nationales et internationales des problèmes que vous rencontrez et que vous leur signalez. Ensemble avec des associations représentatives des personnes handicapées, Unia agit pour que vos droits soient mieux respectés.

Points de contact pour être écouter et informer de vos droits :

Unia Huy-Waremme Namur - Luxembourg : 0470 66 46 88 ou 0498 77 10 46 huynamlux@unia.be

Pour signaler une discrimination : www.unia.be ou composez le 0800 12 800 (numéro gratuit) du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ou via info@unia.be

REPRISE DES CANETTES USAGÉES

>> Reprise des canettes usagées par le biais d'une machine de collecte

Dans le cadre du projet-pilote de prime de retour sur les canettes usagées, notre commune participe depuis 2019, en binôme avec la commune de Nandrin, à cette expérience d'une durée de 24 mois.

Le but de cette opération en faveur de la propreté publique est avant tout de :

- dissuader l'abandon de déchets dans la nature et sur la voie publique et
- de réduire leur nombre en encourageant le ramassage des canettes abandonnées.

Amay a commencé par la reprise manuelle la 1ère année et va poursuivre cette année par la reprise des canettes à l'aide de la machine. Celle-ci est opérationnelle depuis septembre.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Chaque canette ramassée par un citoyen Amaytois donne droit à une prime de retour de 5 centimes. Cette prime de retour se traduit par des bons d'achat à faire valoir dans les commerces locaux participants de notre commune (un bon d'achat de 5 € est acquis après le dépôt de 100 canettes - avec un maximum autorisé de 200 canettes par mois pour les citoyens).

Les commerces partenaires de l'opération sont :

La Maison Leroy, 91 chaussée de Liège à Ampsin

Bureau Mélon sprl, 6 rue Paul Janson à Amay

L'Amayson - Friterie - Restaurant, 19 Ch. Roosevelt à Amay

L'Ode - Brasserie-restaurant-bar à vin, 3 Pl. Ste Ode à Amay

Opticien Lambotte P., 202 Chaussée de Tongres à Amay

QUI, COMMENT ET OÙ RAMENER DES CANETTES ?

Vous avez ramassé des canettes abandonnées ? Ramenez-les dans la machine de reprise (située devant le bâtiment du service Environnement, 67 rue de l'Industrie) accessible tous les jours (y compris les week-ends).

EN QUOI CONSISTE LA PRIME DE RETOUR ? COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de la prime de retour, chaque déposant s'inscrit sur le site www.primeretour.be. Les bons seront adressés par BeWaPP par voie postale (2 au minimum pour limiter les frais d'envoi). Ce site permet :

- De comptabiliser les canettes qui auront été rapportées ;
- De commander des bons d'achat d'une valeur de 5€.

COVID 19 : AVEZ-VOUS DROIT À UNE AIDE SOCIALE ?

Suite à la crise sanitaire actuelle, le gouvernement fédéral a débloqué un budget de 114.999.995,00 €. Afin d'octroyer des aides de première nécessité aux citoyens qui ont eu une perte de revenus due à la covid-19, ce dernier a chargé les CPAS de notre pays d'assurer cette mission.

Le CPAS d'Amay va bénéficier d'une enveloppe de 180.022,00 € et ainsi octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux Amaytois qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

A qui s'adresser ? Auprès du CPAS de votre commune, qui fera une analyse de votre demande. Contactez le CPAS d'Amay, Chaussée Freddy Terwagne, 76/A, 4540 Amay - 085/ 31 03 30 - cpas.amay@amay.be

Pour qui ? Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise sanitaire. **Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.**

Par exemple : les travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel (avec une attention pour les familles monoparentales), les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap,…

Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas - ou plus - de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Pour quelles interventions ? **Aide au logement.** Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative. Exemples : loyer et/ou arriérés de loyer ; prêt hypothécaire SI la banque a refusé le report de paiement, …

Aide en matière d'énergie. Y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire. Exemples : gaz, électricité, charbon, bois, mazout, pellets ; recharge du compteur à budget, facture d'énergie ou dettes ; mesures préventives : achats d'ampoule à basse consommation, soutien dans les démarches, ….

Aide psychosociale. Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques. Exemples : psychologue, psychiatre, ergothérapeute, …

Aide en matière de santé. Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux : médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance ; l'achat de masques, gel et gants…

Aide à l'accessibilité numérique. Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire. Exemples : achat d'ordinateur/tablette ; prise en charge des abonnements de GSM et d'internet ; l'achat de lecteur de carte ID ; formation en ligne ; location d'ordinateur…

Aide financière. Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources. Exemples : taxes, huissiers, frais de procédure, frais funéraires, assurances professionnelles ; …

Besoins de première nécessité. Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, prestations d'aide à domicile ; assurances diverses…

Aide pour les familles en difficulté. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile. Exemples : frais de plaines de jeux ; stages de vacances ; accompagnements scolaires ; cantine ; abonnements de transports en commun ; frais de logopédie, de psychomotricité ; de lutte contre la violence intrafamiliale ; lait en poudre ; langes ; frais de crèche, …

CHÈQUE DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Soucieux d'accompagner les commerçants et artisans indépendants de proximité lourdement impactés par la crise du Covid-19 et le confinement, les Autorités communales ont débloqué des fonds à concurrence de 40.000,00 € afin d'offrir à chaque ménage amaytois **un chèque de soutien à dépenser dans les commerces locaux qui ont dû cesser leurs activités à cause de la crise sanitaire.**

Cette action a été implémentée afin de **soutenir notre commerce local et de relancer un maximum l'activité avant la fin de l'année.**

Pour recevoir votre chèque de soutien :

✱ Depuis le 7 septembre, les citoyens sont invités à se présenter au service Commerce (situé dans les locaux de l'Office du Tourisme, chaussée Roosevelt, 10) dans les heures d'ouverture des bureaux (de 9h à12h et de 14h à 16h en semaine et le samedi de 9h30 à 13h30).

✱ Après avoir décliné votre identité, vous recevrez un **chèque de soutien au commerce local par ménage, d'une valeur de 5€**. Notez que ces chèques ont une date de validité définie et doivent être dépensés entre le **15 septembre et le 31 décembre 2020.**

✱ **La liste des commerces participants est à consulter sur www.amay.be et sur l'application mobile « Amay ».**

✱ Les commerçants participants seront identifiables grâce à **un autocollant présent sur leur vitrine.**

Pour acheter des chèques de soutien :

Notre Commune compte également poursuivre l'encouragement à consommer local en émettant des chèques de 20€ et de 5€ à dépenser dans les commerces participants.

✱ Ces chèques de soutien sont en vente au service Commerce.

✱ Pour tout achat de 25€ de chèques, vous recevez un chèque supplémentaire de 5€. Notez que cette opération n'est valable qu'une seule fois.

Lors de votre achat, munissez-vous d'argent liquide car nous ne disposons pas de bancontact.

ⓘ Contactez le service Commerce Ch.Roosevelt, 10 (Office du Tourisme) 4540 AMAY – 085/31.44.48 - festivites-commerce@amay.be

Soutenons la relance de nos commerces de proximité !

FOCUS SUR LES GRANDS TRAV

Suite à l'approbation du plan d'investissement communal par le Conseil, faisons le point sur les travaux d'égouttage et d'amélioration des voiries réalisés, en cours et à venir dans notre commune.

Dans un contexte budgétaire difficile, **nous poursuivons la mise en œuvre de travaux utiles pour améliorer la qualité de vie des Amaytois(es). Depuis plusieurs années, de grands travaux d'égouttage et de réfection de voiries,** ont été entrepris : le chantier de tout le quartier de Bende et celui des rues Petit Rivage et du Parc ainsi que la réfection des rues Defooz, Henrotia, Bois de Huy, Jouette, du Cimetière, Al Bâche et de la place A. Grégoire.

D'autres chantiers sont prévus en 2020, notamment dans le centre d'Amay.

Des travaux d'envergure sont aussi en cours de réalisation dans deux implantations scolaires afin d'améliorer le quotidien des enfants.

Pour ce dossier Travaux, nous avons souhaité donné la parole à notre nouvelle chef de pôle, **Karine Pindeville** qui a intégré l'Administration communale en juillet dernier.

Architecte de formation et dotée d'une solide expérience en tant que chef de travaux et gestionnaire de chantier, elle assure **la coordination des services du pôle Travaux, à savoir: Travaux administratifs, Marchés publics, Hall technique, Environnement, Urbanisme & cadastre et IT. Karine gère également les chantiers des gros projets d'infrastructures.**

Contactez le service Travaux

Pour toute demande de raccordement, rabaissement de bordure, problème lié à la voirie (avaloirs bouchés,…), contactez le service des Travaux au 085/830 855 ou via e-mail : anthony.pachioli@amay.be

“Des dossiers importants pour améliorer la qualité de vie des Amaytois”

Le Plan d'Investissement Communal (PIC)

Le Plan d'Investissement Communal est la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux. Les travaux repris dans le PIC concernent principalement l'amélioration et l'égouttage de voirie mais d'autres investissements peuvent être également éligibles : bâtiments communaux, certains travaux d'éclairage public….

Le PIC est une subvention accordée aux communes pour des investissements d'intérêt public sous forme d'enveloppe. Le montant est en fonction du km de voirie, du nombre d'habitants,… Ce Fond couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles distinctes de trois ans (un PIC 2019-2021 et un PIC 2022-2024). Le taux d'intervention de la Région Wallonne s'élève à 60 % du montant des travaux subsidiés.

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 **prévoit des travaux d'égouttage et de réfection des rues de l'Industrie, de la Paix et de Biber** pour un montant total des travaux estimés à **1.602.758,78** €

Respectivement 534.486,28€ de parts communales, 441.462,00€ d'intervention SPGE et 626.810,50€ de parts régionales sont prévues pour exécuter l'ensemble des travaux du PIC.

Rue de l'Industrie

Les travaux de réfection consistent à remplacer le revêtement complet de la voirie et la réalisation d'aménagements spécifiques (passages piétons, surbaissements, renforcement du trottoir,…) ainsi que des travaux ponctuels d'égouttage.

La circulation se fera dans les deux sens de la voirie et un trottoir un peu plus étroit mais davantage sécurisé car non partagé avec les voitures, est prévu.

Rue de la Paix

Les travaux comprennent le remplacement de l'ancienne canalisation d'égout en grès, le renouvellement des raccordements particuliers et la rénovation complète de la voirie avec la pose de nouveaux éléments linéaires, la réalisation de nouveaux trottoirs et de zones parking.

Rue de Biber

Les travaux d'égouttage consistent à effectuer un chemisage structurant sur l'une des deux canalisations existantes. Il s'agit d'une technique permettant de rénover un tuyau à l'aide d'une « chaussette » imprégnée d'une résine d'époxyde qui prend la forme de la conduite. La chaussette peut être ainsi déroulée à l'intérieur de la conduite par pression de l'air. Elle durcit ensuite et forme un nouveau conduit sans joint et autoportant à l'intérieur de l'ancienne conduite. Le grand avantage qu'offre cette technique est qu'elle ne nécessite pas de travaux de percement en surface et n'endommage dès lors ni la voirie, ni les trottoirs existants.

Une sélection d'aménagements pour chaque projet a été établie en collaboration avec un bureau d'études. Afin de communiquer sur les projets et de permettre aux citoyens de donner leur avis, une réunion d'information et de consultation citoyenne des quartiers concernés sera planifiée.

« Par le biais de la consultation citoyenne, on cherche à ce que les aménagements proposés répondent au mieux aux besoins des habitants », nous explique Karine.

>>> La consultation citoyenne est un processus de communication bilatéral visant à recueillir l'avis de la population sur un projet, ce qui suppose à la fois une information sur le projet et un recueil de réactions à son sujet. Les autorités locales gardent le pouvoir de décision et se donnent la liberté de prendre en compte les éléments qu'elles jugent pertinents.

Rue Ponthière

Il aura fallu moins de trois mois pour que l'entreprise Cop & Portier réalise les travaux de voirie permettant la transformation de ce chemin de terre (200 m) peu praticable en une route afin de favoriser l'accès au centre de formation pratique des agents de service et d'urgence.

L'enveloppe budgétaire de ce projet permet à la Commune de prévoir également un nouvel éclairage public avec ampoules LED. Ces travaux seront programmés prochainement en vue de sécuriser cette partie de voirie.

Chantier des Mirlondaines

La salle communale des Mirlondaines était un des bâtiments les moins performants suivant le cadastre énergétique com-

munal et présentait de nombreux défauts au niveau de son isolation.

En outre, cette salle nécessitait d'indispensables travaux de sécurité (installation de toilettes PMR,…). C'est la raison pour laquelle un projet de rénovation a vu le jour.

Pour rappel, la firme FHW Architectes avait été désignée auteur de projet par le Collège Communal. Suite à l'avis du SRI, le permis d'urbanisme avait été modifié et enfin octroyé en mars 2018.

Dans le cadre de l'isolation et de la sécurisation du bâtiment, un marché public divisé en 3 lots, a été attribué à 341.321,76€ tvac.

Les travaux de toitures sont maintenant terminés et les châssis sont programmés à la fin du mois d'octobre 2020. Nous espérons pouvoir isoler la façade cette année avec la pose d'un crépi sur isolant, si la météo est clémente. L'année prochaine sera consacrée aux parachèvements intérieurs et aux techniques spéciales avant la réouverture de ce site tant apprécié, le plus rapidement possible.

Rénovation de l'orgue de Flône

Dans le cadre de la restauration historique de l'orgue de l'Eglise Saint-Mathieu à Flône, un marché a été passé avec la Manufacture d'orgues Thomas SPRL pour un montant de 599.888,00€ htva ou 725.864,24€ (tvac 21%).

Cette dépense est subsidiée à 95% par l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine) et à raison de 5% par la Province de Liège. Cette restauration durera encore deux ans, le temps nécessaire en vue de réhabiliter cet orgue tant au niveau musical que patrimonial.

Ecole d'Ombret

Des travaux d'égouttage sont en cours en vue de placer une nouvelle station d'épuration (26-30 EH) qui desservira l'école et la salle « Grandfils ». Les raccordements concernant l'égouttage de la future extension de l'école sont également terminés. Nous attendons actuellement le feu vert de l'urbanisme avant de lancer les travaux d'extension de l'école.

En attendant, le placement de pavillons modulaires provisoires est envisagé sur le parking afin de répondre à la capacité d'accueil en augmentation. Les travaux devraient être terminés pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Ecole de Jehay

La construction d'une extension à l'école communale de Jehay et l'aménagement d'une aire de stationnement sont prévus et inscrits au budget extraordinaire 2020.

Ce projet a dû faire l'objet d'une révision afin d'être conforme à la législation européenne qui impose de diviser le projet en plusieurs lots. L'auteur de projet a donc été mandaté pour modifier intégralement le dossier en janvier dernier.

Le dossier complet pour le lancement du marché public a été approuvé au Conseil communal du 7 juillet 2020. Le parking quant à lui sera lancé en octobre 2020.

Le dossier est actuellement au service de la Fédération Wallonie Bruxelles, pour approbation avant d'être lancé en procédure ouverte. En attendant, la priorité a été accordée à la mobilité. Un empierrement provisoire a été réalisé à l'endroit où la future extension et l'aire de stationnement. Les parents d'élèves pourront dorénavant se parquer et déposer leur enfant en toute sécurité.

La date de démarrage des travaux est prévue en mars 2021. Ce marché (estimé à 1.520.847,65€ hors TVA ou 1.612.098,51€TVAC), bénéficie d'un subside du Fond des Infrastructures Scolaires Subventionnées équivalent à 60% des travaux.

Acquisition d'un chargeur télescopique

Dans le cadre de l'acquisition d'un chargeur télescopique, un marché a été passé pour un montant 74.657,00€ TVAC, permettant au service Travaux de disposer d'un outil manœuvrable par plusieurs utilisateurs pour tous les travaux en hauteur (guirlandes de Noël,…) afin d'améliorer les conditions de travail du service.

Précisons qu'actuellement, ce dernier dispose d'un tracto-pelle. Cet achat permet d'obtenir à la fois, un gain de temps dans l'organisation du travail des ouvriers mais aussi un gain financier (plus de location d'appareil à effectuer).

Extension bâtiment Commune & CPAS

“Des projets à venir”

La faisabilité d'un nouveau bâtiment pour le CPAS sous la forme d'une extension de la Maison communale afin de faciliter les synergies entre nos deux entités a été envisagée par le Collège communal de juillet dernier. Il est prévu également que cette extension intègre la Maison de police et certains services communaux.

C'est le service Travaux qui effectuerait le suivi de chantier afin de réaliser des économies d'échelles, en collaboration avec un bureau d'étude. Ce dernier se chargerait d'élaborer le projet par phase, permettant à tout moment d'arrêter ou de continuer en fonction des priorités, du budget ou d'autres implications à venir.

Échéances : lancement du projet fin 2021

Budget : 1.500.000,00€

Skate-park

Un skate-park va être aménagé sur le site de la Tour romane (entre celle-ci et la cour de l'école des Tilleuls).

L'aménagement d'un skatepark implique une approche qui dépasse le simple cadre de l'équipement sportif en prenant en compte à chaque projet des réflexions architecturales, urbaines et paysagères. L'objectif étant d'insérer le skate-park dans son contexte et d'intégrer harmonieusement les formes construites dans leur environnement d'où le choix pour ce site facilement accessible aux jeunes (transports publics, vélo, roller, …) mais également un peu isolé pour éviter les soucis de voisinage et proche d'une cour d'école.

Le permis a été octroyé en 2019. Estimé à **61.236,35**€ TVAC, ce projet bénéficie de de subsides d'Infrasport à hauteur de 75%. Le skate-park sera **de difficulté moyenne, permettant aux jeunes de profiter de ce nouvel espace.**

Échéances : 2021.

L'ACADÉMIE MARCEL DÉSIRON

Nouvelle directrice de l'Académie Marcel Désiron

A 59 ans, Dominique Swinnen, est la nouvelle directrice de l'Académie Marcel Désiron. Elle s'inscrit dans la continuité de l'action du Directeur précédent, Eric Polet, qui prend une retraite bien méritée.

Originaire d'Ampsin, elle est passionnée par l'enseignement et attachée à ses racines amaytoises. Dominique connaît bien l'Académie puisqu'elle y a étudié et enseigné le piano de nombreuses années.

Parcours professionnel : De la formation musicale, en passant par l'histoire de la musique ou encore l'harmonie, Dominique a suivi un cursus complet à l'Académie.

Elle a exercé à l'Académie en tant qu'enseignante jusqu'en 2007. Elle a ensuite rejoint le conservatoire de Liège où elle a enseigné à temps plein jusqu'en 2019.

Personne, au sein de l'Académie, ne semblait avoir annoncé sa candidature, alors l'opportunité de postuler pour la fonction de directrice s'est présentée. Son entrée en fonction prévue initialement pour le 1er mai a été retardée en raison de la crise sanitaire.

Ses missions : Dominique tient avant tout au climat de bien-être dans l'école. Elle souhaite également pérenniser un enseignement non figé, non formaté et ouvert.

La participation active dans la vie communale est aussi importante à ses yeux. « *Depuis une vingtaine d'années, l'Académie n'a cessé d'accroître sa participation à la vie culturelle d'Amay : journées « Portes ouvertes », concerts des élèves, participations à « Amay en fête », Jazz à la Paix-Dieu, au centre culturel, spectacles d'Art dramatique… Tous ces événements épanouissent nos élèves sur le plan artistique, les ancrent dans leur commune et tissent un lien social indéfectible* ».

Des projets plein la tête : *Il me paraît essentiel d'entretenir **des contacts avec le Conservatoire Royal de Liège,** Ecole Supérieure des Arts la plus proche d'Amay pour les domaines « musique » et « théâtre ». Plus que jamais, nous avons besoin de professeurs bien formés.*

*J'aimerais essayer de **réintroduire l'enseignement de la trompette et autres cuivres** si possible, étendre l'offre au niveau des bois (notamment le basson), explorer les pistes de la musique assistée par ordinateur, mettre en place un cours d'écriture musicale associé à l'écriture de textes, etc.*

*Mais aussi… **Des synergies avec l'ensemble « Intermezzo » basé sur la commune** et composé d'une proportion non négligeable d'anciens élèves de l'Académie ; **des synergies avec la section jazz.** Déjà bien présente sur les scènes amaytoises et environnantes, sa renommée fait l'unanimité. J'aimerais me montrer à l'écoute de ses besoins et tenter de suggérer des regards croisés « classique / jazz ».*

CIRCUITS-COURTS À AMAY

Découvrez via notre application mobile « Amay » ou notre site web (https://www.amay.be/economie/repertoires/repertoire-des-producteurs-et-artisans-locaux), **le répertoire des « Producteurs & Artisans locaux ».**

Grâce à ce dernier, les Amaytois ont accès à des produits de qualité et de saison qui réveillent les papilles, font plaisir et favorisent le tissu économique local !

Voici quelques bonnes adresses pour acheter des produits de qualité près de chez vous !

Groupement d'Achats en Commun (GAC) d'Amay

Opérationnel depuis sept ans, essentiellement en hiver (de novembre à avril), le GAC d'Amay fournit des agrumes bio d'une coopérative sicilienne à visée sociale (inscription gratuite au GAC) ainsi que des produits de nettoyage et de soin du corps locaux mais aussi des huiles essentielles.

Le point de distribution se situe au point de r'Aliment d'Amay - Chaussée F. Terwagne, 154 (vendredi de 16h à 18h).

ⓘ yvetterosaire@gmail.com ou 0494/690 743.

Point Ferme

Point Ferme vous propose des légumes, en box ou en vrac, des fruits, des produits laitiers, des œufs, du pain, de la viande, des produits d'épicerie,… issus de fermes liégeoises condrusiennes et livrés dans un point de dépôt amaytois.

Le Point Ferme d'Amay est situé rue Aux Terrasses, n°19. Frank Delandshere gère ce point de dépôt à son domicile.

Comment cela fonctionne ?

1. Pour pouvoir commander, il faut d'abord vous **créer un compte** sur le site web : www.pointferme.be
2. **Sélectionnez un point de livraison** de votre choix en cliquant sur la carte.
3. **Passez votre commande en ligne avant lundi midi.**
4. **Venez la retirer le jeudi entre 17h et 18h. Le paiement se fait également en ligne.** Il n'y a pas d'attente car, avec la Covid-19, un rendez-vous est fixé dans la tranche horaire, toutes les 10 minutes.

Pour flexibiliser davantage nos horaires, nous lançons un appel aux bénévoles ! ⓘ F. Delandshere au 0496/729 545

Hesbicoop

Les producteurs de la Coopérative Hesbicoop vous proposent des fruits et légumes de saison, mais aussi de la viande, des oeufs, du beurre, des fromages, des pâtes, des jus, des bières, du vin, du chocolat,… de Hesbaye.

Comment passer commande au point de r'Aliment d'Amay?

1. **Connectez-vous sur www.hesbicoop.be** et enregistrez-vous en choisissant votre point de r'Aliment.
2. **Commandez en ligne avant le mercredi 16h (mardi 10h pour certains producteurs)** sur la boutique en ligne http://boutique.hesbicoop.be
3. **Payez par bancontact** après validation de votre commande et/ou alimentez votre provision par virement bancaire.
4. **Retirez votre commande, chaque vendredi de 16 à 18 h, à votre Point de r'Aliment d'Amay - Chaussée F. Terwagne, 154**. Le retrait s'effectue sur rendez-vous (toutes les 10 minutes) pendant toute la période COVID.

ⓘ **Michel Segond (Coordinateur) : 0475/898 320 - hesbicoop.amay@gmail.com**

Article complet sur www.amay.be

ecolo
Ampsin Flône Jehay Ombret Amay

Ce 17 octobre aura lieu la Journée Mondiale de Lutte contre la Pauvreté.

Avec la crise économique, encore aggravée par celle du coronavirus, les problèmes de précarité et de pauvreté sont de plus en plus présents dans l'espace public :

- 18 % de la population a un revenu inférieur à 13.380€ net par an, c'est aussi le cas pour 1 travailleur sur 20,

- Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (CPAS) a augmenté de 60% depuis 2010, le nombre d'étudiants devant faire appel à un CPAS a plus que doublé en 10 ans,

- pour la 1ère fois depuis la révolution industrielle, un jeune de 30 ans gagne moins que ses parents à son âge.

On parle régulièrement d'homophobie, d'antisémitisme, d'islamophobie mais nettement moins de pauvrophobie, et pourtant cette pauvrophobie est un phénomène courant qui caractérise un comportement hostile, plus ou moins visible, à l'égard des personnes qui vivent dans la pauvreté ou en situation de précarité. Les discours circulant aujourd'hui sur la pauvreté sont bien souvent erronés et alimentent le rejet citoyen : fainéants, barakis, profiteurs… Pour améliorer le vivre ensemble, et corriger ces idées préconçues, il s'agit de « tenir compte de ces presque 20 % de la population, de connaître leurs vécus, et d'enrayer les discriminations qu'ils ou elles endurent ».

« La misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire », Joseph Wresinski.

Cette phrase dit bien que la misère n'est pas une fatalité. Elle en situe la responsabilité non pas au niveau de certains hommes, mais de tous, et la responsabilité d'en venir à bout est aussi l'œuvre de tous. A l'école, au travail, dans la vie de quartier ou de village, dans la vie associative, dans l'action politique, syndicale, culturelle, religieuse, chacun peut poser des gestes qui accroissent ou diminuent l'exclusion des plus défavorisés, qui contribuent ou non au respect des droits de l'homme pour tous.

Un site indispensable pour en finir avec les idées reçues sur les pauvres : www.pauvrophobie.be

Thomas Lecomte,
Pour la locale Ecolo Amay
slecoloamay@gmail.com

AMAY PLUS
LA FORCE DE NOS IDÉES

La Préservation du Patrimoine Culturel

La crise du covid-19 impacte également fortement le domaine culturel.

Il faut néanmoins mettre (remettre) ses valeurs dans les priorités de notre société d'aujourd'hui et de demain, c'est essentiel !

Un accès plus facile à la culture

La création artistique touche à l'essence de l'être humain, à l'être profond de chacune et de chacun. Pour un projet de société fondé exclusivement sur des valeurs humaines – au premier rang desquelles, la liberté – la création artistique en symbolise l'expression.

Nouvelles formes de financement du secteur culturel

Il faut travailler à apporter de nouvelles formes de financement au secteur artistique et culturel et à rapprocher de manière proactive l'art et la culture de l'ensemble des citoyens, et en particulier des plus précaires. Quand elles sont nécessaires, les aides publiques ne doivent jamais être l'occasion ni d'accorder des « passe-droits » ni d'orienter politiquement le travail d'un artiste ou d'un opérateur culturel.

Notre patrimoine universel

Il est primordial de veiller à la conservation, à la promotion, à la diffusion, à la pratique, à la fréquentation des œuvres musicales, littéraires, plastiques, cinématographiques,… qui constituent l'authentique patrimoine populaire, les racines des peuples. Ce n'est qu'ainsi que les cultures peuvent se rencontrer, dialoguer, préserver leurs qualités, se nourrir l'une l'autre. Sinon elles s'occultent et finissent par s'uniformiser et se banaliser.

Le Comité Politique.

Soutenez le
Mouvement AMAY.*PLUS*

PS

ProcheS de vous : Aides « Covid »

« Après la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui malheureusement est loin d'être terminée, notre groupe (et plus particulièrement les conseillers CPAS) est particulièrement attentif aux besoins et aux attentes de chaque citoyen amaytois.

Si vous avez été touchés de près ou de loin par cette crise (par exemple suite à la perte d'un revenu professionnel ou à l'interruption d'une activité d'indépendant ou en tant qu'intérimaire, à temps partiel, étudiant jobiste, …), si vous avez vu une hausse au niveau de votre ticket de courses, si le paiement des cotisations à un club de sport, l'achat de lunettes, les frais médicaux, les assurances, les factures de gaz et/ou d'électricité, … sont devenus un réel problème, des aides peuvent vous être accordées. Sans oublier notamment le soutien numérique en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

N'hésitez pas à vous adresser au CPAS où des travailleurs sociaux examineront votre situation pour y apporter la réponse la plus adéquate possible.

Indépendamment de toutes les aides qui peuvent vous être accordées par le Fédéral et la Région wallonne via le CPAS, nos conseillers sont à votre disposition pour vous orienter, vous informer, … sur le fonctionnement du CPAS et de ce qui peut être fait pour vous.

Un renseignement ne coûte rien !»

Pour le groupe socialiste au conseil de l'action sociale

Marie-Christine Hauteclair : 0479.68.34.76
Nadya Morcimen : 0484.66.35.75.
David Demarco : 0476.41.38.42.
Conseillers

Agenda

Du 28 septembre au 16 octobre
Inscription au stage d'automne

Vendredi 2 au dimanche 11 octobre
Campagne CAP 48

Mercredi 28 octobre
Conseil communal
www.amay.be

Toussaint

Il est défendu, du 27 octobre au 2 novembre inclus 2020 :

* de placer ou d'enlever du cimetière tout signe funéraire quelconque (cette interdiction ne s'applique pas au dépôt de couronnes, de médaillons et de fleurs);
* de graver ou d'approfondir des inscriptions sur les signes de sépulture; d'exécuter tout travail de ciselure, de peinture, de dorure, de nettoyage à sec ou à l'eau, de rejointoiement et de redressement de tout signe de sépulture;
* de planter des arbres ou arbustes ayant plus de 60 centimètres de hauteur;
* d'introduire dans le cimetière des charrettes, brouettes ou autres véhicules, échelles, seaux et autres ustensiles servant aux travaux de récurage, de nettoyage ou autres.

ⓘ **Contactez le service Etat-Civil au 085/830 843 ou 845.**

STAGE D'AUTOMNE

Clôture des inscriptions : 16 octobre

En collaboration avec la Régie Autonome des sports, l'Ecole des jeunes de la RE Amay, le HC Amay et le CTT Amay.

Pour les enfants entre 2,5 et 5,5 ans "Psychomotricité et Activités ré'créatives"

Au programme : De la psychomotricité le matin et des activités ré'créatives l'après-midi (bricolage, jeux extérieurs, ...).

Pour les enfants entre 6 et 12 ans "Découverte multi-sports et Activités récréatives"

Au programme : Activités ré'créatives le matin et diverses initiations sportives via différents clubs amaytois l'après-midi.

Quand ? Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020, de 9h à 16h.

Accueil payant en supplément dès 7h30 et jusqu'à 17h30. 1€ par moment d'accueil. Maximum 10€ supplémentaires.

Où ? Hall Omnisports d'Amay, Chaussée de Tongres 235, 4540 AMAY.

Combien cela coûte ?

- Amaytois ou assimilés : 40€/semaine pour le 1er enfant, 35€/semaine pour le 2e, 30€/semaine pour le 3e et les suivants ;

- Non-Amaytois : 80€/semaine pour le 1er enfant, 75€/semaine pour le 2e et 70€/semaine pour le 3e et les suivants.

Comment s'inscrire ? Les inscriptions se font en ligne via notre formulaire disponible sur www.amay.be

Des formulaires papiers se trouvent également à l'accueil de l'Administration communale, dans les écoles (affiches Mémo de Mathilda) et dans les locaux du service Accueil extrascolaire (Place Sainte-Ode 1). Dans ce cas, les documents sont à rendre au service Accueil extrascolaire soit en les déposant dans leurs locaux, soit en les renvoyant par courrier à : Administration communale d'Amay, Chaussée Freddy Terwagne 76, 4540 AMAY ou par mail : ludivine.gonda@amay.be

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :

A PARTIR DU 28 SEPTEMBRE POUR LES AMAYTOIS OU ASSIMILÉS*

A PARTIR DU 5 OCTOBRE POUR LES NON-AMAYTOIS

** Le tarif amaytois s'applique aux enfants qui fréquentent une école amaytoise (peu importe le réseau) même si ils n'habitent pas la commune. Il s'applique aussi aux enfants dont l'un des parents est domicilié à Amay.*

ⓘ **Service Accueil extrascolaire au 085/23 01 37 - pascale.wirtel@amay.be**

SEMAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE

Un Trio Idéal dans notre commune : Equitable, Bio & Local

Aujourd'hui et plus que jamais, nous voulons un avenir où les humains sont au centre des préoccupations ! Un quotidien et un avenir durable qui respectent l'humain et la planète.

C'est précisément ce à quoi « Communes du commerce équitable » contribue : une justice sociale, économique et environnementale. C'est pourquoi **Amay cherche à intégrer ce label.**

Toutes et tous, nous y contribuons en tant que citoyen·ne·s, commerces, établissements Horeca, écoles, entreprises, organisations, etc. Participez à la semaine du Commerce équitable du 7 au 17 octobre.

Dans notre commune, faisons le choix d'un quotidien durable avec le Trio Idéal ; Equitable, Bio & Local.

Et vous ? Quel est votre trio idéal ? Inspirez-vous sur cdce.be pour votre trio !

Pour l'agenda des manifestations culturelles et de la vie associative, n'oubliez pas de consulter **"Rendez-vous"**, le journal bimestriel du Centre Culturel d'Amay (☎ 085 31 24 46) ainsi que le **calendrier d'Intradel.**

Distribué par points de dépôts chaque mois (sauf juillet et août)

Téléchargez gratuitement App mobile "Amay" via Google Play ou l'App Store.

En pdf via le site **www.amay.be** ou sur demande par mail à **communication@amay.be** | Chaussée Roosevelt 10 | ☎ 085 31 44 48

Mensuel d'information de la Commune d'Amay
Éditeur responsable :
le Collège communal

Commune d'Amay